REPUBLIQUE DU BURUNDI

CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/ 254 DU 29 DECEMBRE 2017 PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE SECURITE SOCIALE « INSS »

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n° 1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret-loi n° 100/23 du 26 juillet 1988 portant Cadre Organique des Etablissements Publics Burundais ;

Vu le Décret n° 100/034 du 26 février 1990 portant Réorganisation de l'Institut National de la Sécurité Sociale, « INSS » ;

Vu le Décret n° 100/073 du 14 juin 1999 complétant l'article 2 du décret n° 100/034 du 26 février 1990 portant Réorganisation de l'Institut National de Sécurité Sociale, « INSS » ;

Vu le Décret n°100/29 du 18 septembre 2015 portant Révision du Décret n° 100/125 du 19 avril 2012 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n° 100/57 du 04 avril 2016 portant Organisation et Fonctionnement du Ministère des Droits de la Personne Humaine, des Affaires Sociales et du Genre ;

Sur proposition du Ministre des Droits de la Personne Humaine, des Affaires Sociales et du Genre ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Directeur Général de l'Institut National de Sécurité Sociale, « INSS » :

Général Major Emmanuel MIBURO

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3 : Le Ministre des Droits de la Personne Humaine, des Affaires Sociales et du Genre est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 29 décembre 2017,

Pierre NKURUNZIZA.

29.12.2017

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Dr Joseph BUTORE

LE MINISTRE DES DROITS DE LA PERSONNE HUMAINE, DES AFFAIRES SOCIALES ET DU GENRE,

Martin NIVYABANDI.